



# Projet culturel : la salle de spectacles des Amid'ô

La salle des Amid'ô a pour vocation de **soutenir et de promouvoir les pratiques culturelles et artistiques amateurs et en particulier celles des jeunes.**

## I. Les objectifs généraux de la salle

Les objectifs généraux de la salle sont indissociables de ceux que la MJC se fixe. Ils peuvent se résumer à cinq points principaux :

- la promotion de la salle auprès des amateurs
- l'accompagnement des amateurs dans leur démarche
- la valorisation des projets portés par les amateurs
- l'implication des amateurs afin de faire vivre cette salle
- une programmation diversifiée et variée

1. La MJC des Ponts Jumeaux se fixe pour objectif de promouvoir la salle de spectacles des Amid'ô comme un lieu favorisant les pratiques artistiques et culturelles amateurs.
2. La MJC des Ponts Jumeaux a également vocation à accompagner les amateurs et notamment les jeunes dans le développement de leurs pratiques culturelles et artistiques.
3. La MJC des Ponts Jumeaux veut donc valoriser les pratiques amateurs et notamment celles des jeunes en étant à leur écoute et en leur donnant les moyens de les exercer.
4. L'un des buts fixé par la MJC des Ponts Jumeaux est aussi celui de favoriser l'implication des jeunes dans la valorisation de leurs pratiques artistiques et culturelles.
5. Enfin la MJC des Ponts Jumeaux se porte garante afin de permettre la mise en place d'une programmation culturelle et artistique amateur diversifiée sur la salle des Amid'ô.

## **II. Les objectifs opérationnels**

### ***1. Promouvoir la salle de spectacles des Amid'ô comme un lieu favorisant les pratiques artistiques et culturelles amateurs.***

- Communiquer aux intervenants et aux adhérents des ateliers artistiques et culturels de la MJC le projet culturel de la salle et sa mise en place
- Communiquer aux structures socio-culturelles du territoire la démarche et la mise en place du projet

### ***2. Accompagner les amateurs et notamment les jeunes dans le développement de leurs pratiques culturelles et artistiques.***

- Mettre à disposition gratuitement le lieu, dans le cadre d'une résidence par exemple, pour permettre les créations et/ou les répétitions. Une contrepartie pourra être demandée, comme par exemple une production en public.
- Mettre en place des stages d'initiation, de perfectionnement, de rencontres avec des professionnels, notamment pour les jeunes.
- Mettre en place un suivi des jeunes dans leur démarche de projet artistique et culturel.
- La MJC s'engage, lorsqu'elle le peut à mettre en place une aide structurelle, dans la mobilisation des réseaux.

### ***3. Valoriser les pratiques amateurs et notamment celles des jeunes en étant à leur écoute et en leur donnant les moyens de les exercer.***

- Mettre à disposition un lieu équipé favorisant les pratiques amateurs.
- Suivi et aide de la MJC

### ***4. Favoriser l'implication des jeunes dans la valorisation de leurs pratiques artistiques et culturelles.***

- Aider les jeunes à définir leur projet.
- Mettre en place des stages de perfectionnement ou des rencontres avec des pairs, des professionnels du secteur correspondant à leur projet.

### ***5. Permettre la mise en place d'une programmation culturelle et artistique amateur diversifiée sur la salle des Amid'ô.***

- Créer et mobiliser un comité de réflexion
- Prendre en compte la diversité des publics et de leurs pratiques dans la mise en place d'une programmation.